

Compte Rendu SNPTES

du Groupe de Travail de Mars/Février 2023

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

le Groupe de travail dossiers de promotions s'est réuni en janvier et février pour l'analyse de dossiers. Cette année le GT a travaillé sur les dossiers de LA (TECH, ASI, IGE et IGR) et sur la LA Ex TECH. Comme l'an dernier, les TECH auront un accès au corps des ASI par un examen professionnel (inscription sur l'application WEBITRF). Les dossiers de LA Ex IGE et IGR seront classés par un GT en mai.

Pour rappel :

Loi de programmation de la recherche (LPR) - Le repyramidage de la filière ITRF obtenu ce sont 4651 promotions en plus sur 5 ans (2022-2026).

- « *Repyramider les emplois de la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, afin de mieux reconnaître les compétences des agents et de mieux répondre aux besoins de qualification croissante des emplois affectés ou au service des unités de recherche.* »
- « *Le pyramidage des deux filières ITRF et ITA présente des différences notables : la part des emplois de catégories B et C représente près des deux tiers des emplois de la filière ITRF alors que chez les ITA, en sens inverse, la part des emplois de catégorie A représente les deux tiers de la filière. »*

L'arrêté fixant le **contingentement annuel ouvert** au recrutement dans le cadre du repyramidage, au titre des années 2022 à 2026 précise :

Repyramidage	2022	2023	2024	2025	2026	Total
IGE vers IGR	34	33	33	0	0	100
ASI vers IGE	150	150	100	100	100	600
TECH vers ASI	362	362	242	242	243	1451
ATRIF vers TECH	500	500	500	500	500	2500
						4651

Le SNPTES a obtenu et revendiqué que ces recrutements s'ajoutent aux recrutements classiques (concours et listes d'aptitude) et qu'ils soient **pris en compte dans le calcul des possibilités de promotion par liste d'aptitude** au même titre que les concours, détachements et intégrations directes. Cette mesure **permettra d'augmenter le nombre de possibilités de promotion par listes d'aptitude de 2023 à 2027.**

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

C'était une demande forte du SNPTES qui a obtenu que ce dispositif favorise **la promotion sans mobilité imposée !**

Par contre, le SNPTES conteste toujours le choix du ministère de limiter ce dispositif aux seuls emplois d'ITRF qui concourent au développement de la recherche et aux fonctions d'appui à l'enseignement scientifique. Alors que l'objectif de mettre en adéquation la reconnaissance des compétences des agents et une qualification appropriée des supports occupés **devrait concerner l'ensemble des personnels BIATSS.** En effet, le ministère a fait le choix de réserver les promotions dans le cadre du repyramidage aux seuls ITRF des établissements d'enseignement supérieur qui concourent au développement de la recherche (BAP A, B, C, D, E, F, G et J) ou qui exercent des fonctions d'appui à l'enseignement scientifique (BAP A, B, C, D, E et F)

Après l'ouverture de la séance de travail par Madame la VP RH et CA Myriam Doriat-Duban, Monsieur le DGS Adjoint Sébastien Lajoux nous a donné un certain nombre d'informations et rappels concernant le travail en GT (notamment la confidentialité des échanges).

Le SNPTES est intervenu pour rappeler son soutien au mouvement de contestation du projet de réforme de l'assurance retraite du gouvernement. Les élus ont cependant décidé de siéger pour ne pas pénaliser les dossiers de promotion des collègues qui doivent être remonter pour le 27 février au Ministère.

Vos élus SNPTES ont demandé à l'administration si elle avait plus d'informations concernant le nombre de possibilités de promotions et le traitement qui sera fait par le Ministère des dossiers et classements remontés.

La DRH n'a pas d'information, le nombre de possibilité de promotion devrait être connu tardivement.

Le SNPTES a aussi demandé des informations concernant les résultats de LA Ex 2022 et notamment le mode de sélection des dossiers par le Ministère. Vos élus se sont inquiétés du faible vivier de candidats de BAP Scientifiques (A, B, C, D) en Cat C, qui est de 5%. Est-ce que cela ne risque pas d'être pénalisant et de limiter le nombre de possibilité de promotion par LA Ex TECH ?

La DRH n'a pas d'information du Ministère concernant ce point. L'UL ne souhaite pas se restreindre et fera remonter les meilleurs dossiers même si ce ne sont pas des BAP scientifiques.

Groupe de travail Promotion par Liste d'Aptitude (LA) et LA Ex TECH 2023 ITRF :

1. Concernant l'étude des dossiers, nous attirons votre attention sur :

- **Des rapports d'aptitude peu rédigés** qui portent préjudice au dossier de l'agent. Il faut éviter de faire des listes de missions. Le détail des missions actuelles doit représenter environ les 2/3 du document. Il faut mentionner le plus d'éléments possible permettant d'évaluer votre travail (budget, encadrement, nombre de publication, surface, nombre de dossier traité...). Vous pouvez vous aider du référentiel des emplois-types sur REFERENS (<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/?flg=fr>).

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

- Les **dossiers non remontés**. Nous rappelons à nos collègues qu'il est important de faire remonter leur dossier même quand ils ne souhaitent pas candidater (environ 13 % des dossiers ne sont pas retournés). Cela permet à leurs représentants de s'assurer qu'ils ont bien été informés.

2. Les critères pris en compte pour l'appréciation des dossiers

Dans son travail d'examen des dossiers, le SNPTES s'est appuyé principalement sur les 2 critères énoncés dans la circulaire de gestion des ITRF

- La prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et de son engagement en nous appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- Le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution de compétences et des responsabilités.

L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.

Les fiches métiers Referens ont pu être consultées.

Ne connaissant pas à ce jour le nombre de possibilités 2023 de promotions au niveau national, l'effectif du classement a été établi en s'appuyant sur le nombre de possibilités de l'année passée.

Vos Elus SNPTES sont intervenus en cours de séance sur un certain nombre de dossiers présentant des problèmes de fond ou de forme.

Concernant les Listes d'Aptitude et LA Ex 2023 ITRF, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

LA Ex Technicien :

2022 : 18 dossiers classés en GT et 18 promotions sur 500 au niveau national.

2023 : 99 dossiers remontés (25% des promouvables) majoritairement en BAP J et G.
84% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 22 dossiers.

LA Technicien :

2022 : 8 dossiers classés GT et 6 promotions (+ 2 dossiers retenus en LA Ex) sur 291 au niveau national.

2023 : 130 dossiers remontés (35% des promouvables) majoritairement en BAP J et G.

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

78% d'avis extrêmement favorable.

14% de dossiers sans réponse.

Le GT a décidé de classer cette année 13 dossiers.

LA Assistant Ingénieur :

2022 : 6 dossiers classés en GT et 3 promotions sur 85 au niveau national.

2023 : 138 dossiers remontés (44% des promouvables) majoritairement en BAP J.

88% d'avis extrêmement favorable.

12% de dossiers sans réponse.

Le GT a décidé de classer cette année 5 dossiers.

LA Ingénieur d'Etudes :

2022 : 6 dossiers classés en GT et 5 promotions sur 181 au niveau national.

2023 : 40 dossiers remontés (45% des promouvables) majoritairement en BAP J.

93% d'avis extrêmement favorable.

11% de dossiers sans réponse.

Le GT a décidé de classer cette année 6 dossiers.

LA Ingénieur de Recherche :

2022 : 2 dossiers classés en GT et 1 promotion sur 32 au niveau national.

2023 : 65 dossiers remontés (24 % des promouvables) majoritairement en BAP E, J et C

94% d'avis extrêmement favorable.

13% de dossiers sans réponse.

Le GT a décidé de classer cette année 2 dossiers.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 et représentants en GT Promotions groupe 1.

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loset, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Claude Arcipreste, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Orly, Carole Girard, Aurélie Seiler et Sabine Broutin